



LOGEMENT ET INFRASTRUCTURES : EAU SALUBRE POUR LES PREMIÈRES NATIONS

APERÇU

En 2013, la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* (LSEPPN) est entrée en vigueur malgré de nombreuses objections des Premières Nations, qui ont demandé à maintes reprises son abrogation.

Services aux Autochtones Canada (SAC) a répondu l'an dernier aux efforts soutenus déployés par les Premières Nations pour défendre leurs intérêts en proposant que l'Assemblée des Premières Nations (APN) prenne la tête de la conceptualisation, de l'élaboration, de la conception et de la mise en œuvre d'un processus de participation revu pour l'examen de la loi actuelle, y compris l'étude d'une élaboration conjointe d'une loi de remplacement.

Mandatée par les Chefs en Assemblée par la résolution n° 88/2017, *Processus de mobilisation pour une loi sur la salubrité de l'eau potable dirigé par les Premières Nations*, l'APN a tenu un symposium national sur l'eau et une foire commerciale dans les territoires des Salish de la côte, du 6 au 8 février 2018, afin de renouveler et d'élargir le dialogue sur la façon d'aller au-delà de la LSEPPN. Conformément à son mandat, l'APN a également élaboré une proposition de financement pluriannuel pour s'assurer que le processus sera doté de ressources adéquates.

En s'appuyant sur le dialogue lancé au premier Symposium national sur l'eau, l'APN a préparé un document conceptuel décrivant diverses

solutions pour l'élaboration conjointe d'une loi sur l'eau potable salubre qui respecte les droits inhérents des Premières Nations et les lois autochtones, et qui honore l'esprit et l'intention de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ce document a été distribué et examiné avec le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI), les Chefs en Assemblée et le gouvernement fédéral.

Lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs sur l'examen des lois fédérales, les 1^{er} et 2 mai 2018, après avoir distribué le document conceptuel sur le processus d'élaboration d'un nouveau projet de loi fédéral sur la salubrité de l'eau potable pour les Premières Nations, la démarche privilégiée pour abroger et remplacer la LSEPPN a été déterminée et confirmée par les Chefs en Assemblée, au moyen de la résolution n° 01/2018, *Un processus dirigé par les Premières Nations pour élaborer une nouvelle loi fédérale sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*. Un processus d'élaboration conjointe sera mis en œuvre, entièrement mandaté par le gouvernement fédéral, et en partenariat avec les Premières Nations.

Conformément à la résolution n° 01/2018 de l'APN, cette dernière est en train de mettre sur pied un Comité des Chefs sur la législation relative à la salubrité de l'eau potable des Premières Nations.

COMPTE RENDU

Octobre 2018

Ce Comité des Chefs prodiguera des conseils et appuiera l'élaboration du cadre de référence d'un groupe de travail conjoint sur la salubrité de l'eau potable pour les Premières Nations. Ce groupe de travail conjoint sera composé d'experts sur l'eau des Premières Nations, de personnes possédant une expertise juridique, technique et financière, y compris des individus qui connaissent bien les cérémonies et les protocoles relatifs à l'eau, ainsi que les représentants correspondants du gouvernement fédéral.

Ce groupe de travail conjoint travaillera par consensus et rendra des comptes au gouvernement fédéral et au Comité des Chefs sur la législation relative à la salubrité de l'eau potable des Premières Nations, régulièrement et rapidement, étant donné que leurs travaux comprennent l'élaboration conjointe d'un cadre provisoire sur la salubrité de l'eau potable pour les Premières Nations. Le CCLI sera également tenu au courant régulièrement, et les résultats seront présentés aux Chefs en Assemblée à des fins d'approbation.

COMPTE RENDU

L'APN a créé un document intitulé *Concepts préliminaires pour la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* afin de définir les principes et les intérêts fondamentaux et de stimuler la discussion sur les éléments essentiels qui doivent être inclus dans ce travail. Le document a été présenté à

l'Assemblée générale annuelle des Chefs en Assemblée le 26 juillet 2018, à Vancouver. Il a été officiellement approuvé par la résolution 26/2018, *Soutien aux concepts préliminaires en vue d'une Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*.

PROCHAINES ÉTAPES

La résolution 26/2018 charge l'APN d'aller de l'avant en s'appuyant sur le document *Concepts préliminaires* dans le cadre des dialogues nationaux avec les Premières Nations, afin qu'un cadre provisoire de législation sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations puisse être créé. Ce cadre formera la base d'un processus d'élaboration conjointe entre les Premières Nations et le Canada à mesure que de nouvelles lois sur la salubrité de l'eau potable et les eaux usées des Premières Nations seront élaborées. L'APN affirme que cette loi sera élaborée de manière à affirmer et à assurer la protection des droits, des intérêts, des aspirations, des droits inhérents ainsi que des lois, des normes, des

lignes directrices et des processus des Premières Nations.

S'appuyant sur le succès et le dialogue du premier Symposium national sur l'eau dans les territoires des Salish de la côte du 6 au 8 février 2018, l'APN tiendra le deuxième Symposium national et foire commerciale sur l'eau en février 2019.